



Concours du « *PRIX Mariam Lamizana pour la promotion de l'abandon des Mutilations Génitales Féminines* »

Le fonds des nations unies pour la population UNFPA, a le plaisir d'informer les journalistes au Burkina Faso qu'il lance un concours national dénommé « PRIX Mariam Lamizana pour la promotion de l'abandon des MGF, mutilations génitales féminines ». Ce concours vise à encourager les journalistes à s'impliquer dans la promotion de l'abandon des mutilations génitales féminines au Burkina à travers leurs reportages.

Critères d'admission

Tous les articles et reportages doivent être présentés sous la forme d'un grand reportage, d'une enquête ou d'un témoignage ; ils doivent être rédigés/tournés en français ou en langues locales et doivent être publiés ou diffusés dans un média local entre le 1er janvier et le 30 juin 2017. Si, à l'origine, l'article ou le reportage a été publié/diffusé en langue locale, le candidat doit fournir une version traduite, en Français.

Pour pouvoir participer à cette compétition, le/la journaliste doit être :

- Un(e) journaliste professionnel(le) travaillant dans ou pour la presse écrite (quotidienne ou périodique), la radio ou la télévision du Burkina ou un(e) pigiste/Correspondant avec preuve de publication d'articles et/ou reportages dans un média local ou international.
- Résident du Burkina

Les candidats peuvent soumettre l'un des cinq types de travaux suivants :

A. Récit écrit, ne dépassant pas 2000 mots

B. Radioreportage, en langue française, de 4 à 15 minutes